



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de la Seine-Saint-Denis

# Ville de Vaujours

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 3 AVRIL À 20h00

### DELIBERATION N°2018/04-07

**Objet : ATTRIBUTION DE L'ALLOCATION DE VETERANCE DES ANCIENS SAPEURS POMPIERS  
VOLONTAIRES DE VAUJOURS**

Direction des services à la population  
Service des associations  
VK/EM

DATE DE CONVOCATION : 21 mars 2018

DATE D'AFFICHAGE : 27 mars 2018

**PRESIDENCE** de Dominique BAILLY, Maire, Vice-président de Grand Paris-Grand Est

LIEU DE REUNION : Maison du Temps Libre, rue de Meaux à Vaujours

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 25

VOTANTS : 28

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Jacqueline SCHMIT

**ETAIENT PRESENTS :** Dominique BAILLY, Michel RINGRESSI, Guiseppina DI MINO, Christelle MARTINEZ, Claude LEMASSON, Danièle CHEVILLARD, Thierry VARY, Anne BARTHELEMY, Jacqueline SCHMIT, Guy ISDANT, Françoise BOCAGE, Giovanni CANTELMO, Claudine POLIPOWSKI, Arnaud FROMENT, Houria BEQUIT, Guy VALENTIN, Catherine ANCONA, Margarida PIMENTA, Daniel BOUCHER, José DA SILVA, Yann COSTE, Daniel BORGEOU, Claudine SIMMER, Aïssam KROUNA, Abdenour AMAROUCHE,

**ETAIENT ABSENTS :** Marie-Madeleine CALLAY, Marie-Thérèse GARNIER, Paul MORANT, Yamina KOUADRIA,

**POUVOIRS :** Marie-Thérèse GARNIER donne pouvoir à Dominique BAILLY, Marie-Thérèse GARNIER donne pouvoir à Jacqueline SCHMIT pour la délibération de l'adoption du Compte Administratif 2017 – Budget ville 2017, Paul MORANT à Claudine POLIPOWSKI, Yamina KOUADRIA à José DA SILVA

Accusé de réception en préfecture  
093-219300746-20180405-18\_04-07-DE  
Date de télétransmission : 05/04/2018  
Date de réception préfecture : 05/04/2018

**Rapporteur** : Christelle MARTINEZ

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** l'article 2312 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2014, donnant délégation au Maire, dans le cadre des articles L 2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'avis de la commission « sports, jeunesse, vie associative et jumelage » du 21 mars 2018,

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

**A l'unanimité**

**Article 1<sup>er</sup> : D'ATTRIBUER** à chacune des personnes ci-dessous nommées, l'allocation d'un montant de 322.10 € à laquelle ils peuvent prétendre, au titre de l'année 2017.

- **MERCIER Michel**, né en avril 1937, caporal-chef, plus de 20 ans de service,
- **VIGNARD Robert**, né en juillet 1940, caporal-chef, 20 ans de service.

**Article 2** : Le Tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture de Seine-Saint-Denis ou de sa publication/notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

**Article 3** : Le présent acte sera transmis à :

- Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis pour être certifié exécutoire ;
- Monsieur le Responsable du Centre des Finances Publiques de Livry-Gargan.

Ampliation en sera insérée au Recueil des Actes Administratifs et publiée selon la réglementation en vigueur.

Fait et clos les jours, mois et an que dessus  
et ont signé les membres présents  
pour extrait conforme,

Vaujours, le 3 avril 2018

Le Maire,



Dominique BAILLY

Le Maire-président de Grand Paris-Grand Est



Accusé de réception en préfecture  
093-219300746-20180405-18\_04-07-DE  
Date de télétransmission : 05/04/2018  
Date de réception préfecture : 05/04/2018